

Analyses « Quels risques psychosociaux chez les salariées de l'aide à domicile ? »

Pour télécharger le document, cliquez sur le lien ci-dessous

Quels risques psychosociaux chez les salariées de l'aide à domicile ?

Les salariées des métiers de l'aide à domicile, essentiellement des femmes, ont une intensité du travail un peu plus modérée par rapport aux autres salariées. Cependant, elles ont des horaires de travail très morcelés et atypiques : elles rencontrent ainsi des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Travaillant en contact avec le public qu'elles aident, elles déclarent peu de tensions et d'agressions, mais des exigences émotionnelles et des conflits éthiques. Elles se sentent isolées par rapport aux collègues et à la hiérarchie, même si elles s'estiment plutôt reconnues pour leur travail.

Les métiers de l'aide à domicile (qui englobent les « aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales ») se sont largement développés depuis 30 ans pour répondre aux besoins du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de vie familiaux. Ils permettent aux personnes âgées ou handicapées de conserver une certaine autonomie tout en restant dans leur cadre de vie habituel. Ces métiers sont très féminisés et souvent précaires. Alors que les actions de prévention (consignes de sécurité, formations, mises à disposition d'équipements, etc.) restent limitées, les salariées de ces métiers sont particulièrement exposées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Or, les facteurs psychosociaux augmentent le risque d'accident du travail et/ou de maladie professionnelle [1] et ont un impact sur la santé mentale.

Cette étude propose d'identifier les risques psychosociaux des salariées des métiers de l'aide à domicile relativement aux autres salariées à partir des axes du [rapport du collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail](#) (encadré 1). Elle a été réalisée dans le cadre du groupe de travail inter-institutions Mers (encadré 2) à partir des données de l'enquête Sumer 2017 qui repose sur l'expertise de médecins du travail volontaires et l'avis des salariés sur leur vécu de leur situation de travail (encadré 3). L'enquête Sumer ren-

seigne également sur les risques physiques, chimiques et biologiques (focus, en ligne). Son champ couvre l'ensemble des salariés suivis par la médecine du travail, en France hors Mayotte. En sont exclues les salariées employées par des particuliers, qui représentent 1/3 des salariées de l'aide à domicile, ainsi que celles qui n'ont pas de contrat de travail, qui en représentent 1/10*. Les métiers de l'aide à domicile étant essentiellement féminins (à 95 % dans Sumer 2017), seules les femmes sont retenues dans l'analyse.

TABEAU 1 | Les caractéristiques des salariées de l'aide à domicile et de leurs établissements employeurs en 2017, par comparaison aux autres salariées

En %

	Salariées de l'aide à domicile	Autres salariées
Âge médian (années)	49	43
Nationalité étrangère hors UE	8	2
Contrat à durée indéterminée	86	69
Moins de 3 ans d'ancienneté	37	23
Type d'employeur		
Secteur privé	56	63
Organisation mutualiste, associative ou coopérative	36	8
Établissement public industriel et commercial (Epic)	0	1,5
Fonction publique	7	27
Particuliers*	n.s.	n.s.
Ensemble	100	100
Taille de l'établissement		
Moins de 10 salariés	15	28
10 à 249 salariés	73	46
250 salariés et plus	12	26
Ensemble	100	100

* n.s. : non significatifs car non représentatifs dans l'enquête Sumer.

Lecture : en 2017, 8 % des salariées de l'aide à domicile sont de nationalité étrangère hors UE.

Champ : ensemble des salariées ; France métropolitaine et DROM.

Source : DGT-Dares, enquêtes Sumer 2017.